



Vous souhaitez vous lancer en tant qu'indépendant tout en étant sécurisé ?  
Vous réfléchissez à orienter une reconversion professionnelle vers plus d'autonomie ?  
Vous préférez vous concentrer sur votre cœur de métier et déléguer la gestion administrative, juridique et comptable ?

**CIPRES, société à taille humaine, est spécialisée dans le portage salarial, et peut répondre à l'ensemble de vos besoins.**



## QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 2002 par une association, Louisa OBERSON dirige cette entreprise de portage salarial, dont le siège social se situe à Besançon (25).

Constituée d'une équipe dynamique et réactive, CIPRES répond aux projets des consultants désireux d'intégrer un réseau avec un accompagnement de qualité et des valeurs :

**PROXIMITÉ, RÉACTIVITÉ, PROFESSIONALISME & BIENVEILLANCE.**



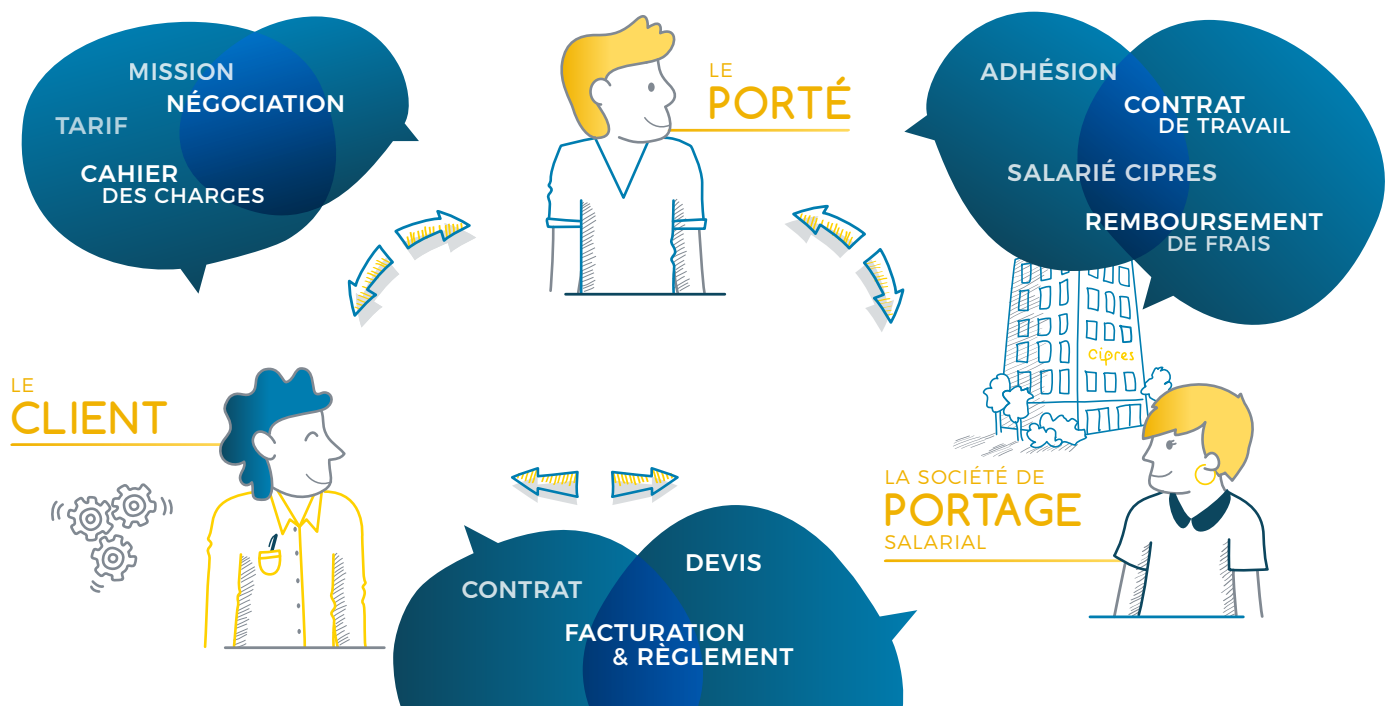
## LE PORTAGE SALARIAL, C'EST QUOI ?

**C'est un statut hybride et innovant.**

Hybride parce qu'il **allie l'indépendance et la sécurité** du statut du salarié.

Innovant parce qu'il permet à des professionnels autonomes d'exercer leur activité **sans les contraintes et les risques** de la création d'entreprise via la micro-entreprise ou l'indépendance classique (SASU, EI, etc.).

Ce statut implique une relation contractuelle tripartite : le **SALARIÉ PORTÉ**, rattaché à **CIPRES**, effectue des prestations pour le compte des **CLIENTS**.





## POUR QUI ET POURQUOI ?

**Consultant Expert** > Se libérer des contraintes administratives, comptables et fiscales

**Futur créateur d'entreprise** > Tester et valider son projet

**Cadre en activité** > Avoir une rémunération complémentaire

**Jeune diplômé** > Décrocher une 1<sup>ère</sup> expérience

**Retraité** > Conserver une activité et une rémunération

**Cadre en recherche d'emploi** > Permettre une reprise d'activité avec un éventuel cumul de l'ARE\*



## LES AVANTAGES DU PORTAGE SALARIAL

### SÉCURITÉ

- Statut salarié et couverture sociale associée
- Assurance RC Pro assumée par CIPRES
- Agréé Organisme de formation pour l'activité de formation

### FACILITÉ

- Rédaction d'un devis et contrat de prestation
- Engagement sur facturation plus souple

### CRÉDIBILITÉ

- Porté par une structure solide et reconnue
- Inscrit dans un réseau de compétences

POUR LE  
**PORTÉ**



POUR LE  
**CLIENT**



### RAPIDITÉ

- Démarrage du contrat sous 3 à 5 jours

### EFFICACITÉ

- Mise en œuvre rapide
- Gestion autonome du choix des missions et de leurs négociations
- Absence de contraintes administratives, juridiques et comptables
- Temps de travail géré librement

### DISPONIBILITÉ

- Compétences clés à disposition pour des projets ou missions ponctuelles



## LES FRAIS DE PORTAGE

En portage salarial, le coût total du salaire est supporté par le salarié porté. La rémunération nette perçue se situe donc entre **45% et 55%** du montant HT facturé, frais de gestion inclus. Ces frais de gestion varient en fonction du CA HT annuel entre 9% et 10%.

Ex : **1000€ HT facturé = entre 450€ et 550€ net perçu** → Cette rémunération comprend une **partie principale en salaire**, et une **seconde partie possible en frais professionnels**.

En cas de défaillance, CIPRES justifie d'une assurance pour la garantie des salaires.



## POURQUOI CHOISIR CIPRES ?

CIPRES est une société de portage salarial à **taille humaine**, qui attache une grande importance à la notion de **qualité** : dans l'**accueil**, dans la **prestation administrative** et dans l'**accompagnement**.

Pour faire vivre le réseau des portés, et les mobiliser dans la conduite de leur projet professionnel, de **nombreux ateliers et formations** sont proposés toute l'année, dont la majorité sont **gratuits**. Une salle de formation peut-être mise à disposition, des cartes de visite, etc.

**Choisir CIPRES, c'est s'entourer d'interlocuteurs experts, à l'écoute et réactifs.**

CONSEIL

ÉCOUTE  
RÉSEAU  
PARTAGE

ACCOMPAGNEMENT  
CONVIVIALITÉ